

DÉLIBÉRATION du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 08 juillet 2016

Délibération n° 77-2016

Le conseil d'administration a arrêté les capacités d'accueil en M2 pour les masters à accès sélectif ainsi qu'il suit :

Nom de la mention	Capacité maximale
Droit privé, droit public	55
Environnement marin et biotechnologies (*)	
➤ Spécialité biotechnologies :	
- Biomolécules, micro-organismes et bioprocédés	28
- Écologie chimique (pas de seuil, formation à distance)	/
- Valorisation des co-produits organiques	50
- Valorisation des co-produits organiques	18
➤ Spécialité ingénierie et gestion des ressources côtières	
Métiers du livre et humanités numériques	35
Politiques sociales, santé et solidarité	48
Sciences du management	180

Membres en exercice : **30**

Membres présents ou représentés : **25**

Suffrages exprimés : **25**

 • Pour : **25**

 • Contre : **0**

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13 juillet 2016

Document mis en ligne le : 13 juillet 2016